

Affaires courantes

M. Wilbee: Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est plutôt simple. Il consiste à permettre aux électeurs canadiens qui se trouvent à l'étranger pour une longue période, comme les fonctionnaires ou les employés de grandes sociétés, de participer aux élections. Ces gens sont toujours des contribuables canadiens et bon nombre d'entre eux veulent participer aux élections. À l'heure actuelle, il n'existe aucune procédure leur permettant de voter.

Ce projet de loi découle d'une lettre que m'a envoyée l'un de mes électeurs qui se trouvait en Europe au cours des dernières élections fédérales et qui aurait voulu voter, mais n'a pu le faire. Il ne remplissait pas les conditions relatives au vote par procuration. Ce projet de loi vise donc à remédier à cette situation.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Wilbee propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**L'ORDRE DE PRIORITÉ DES ÉMISSIONS DE LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés agréés à la Chambre des communes le 20 octobre 1989, les émissions diffusées sur la chaîne parlementaire respectent, pendant les travaux du Comité spécial mixte sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada, l'ordre de priorité suivant: 1. les travaux de la Chambre des communes en direct; 2. la reprise des déclarations des députés et de la période des questions; 3. les délibérations du Comité spécial mixte en direct si la technologie le permet; 4. la reprise des délibérations du Comité spécial mixte; 5. la reprise des travaux de la Chambre ou toute partie des travaux de la Chambre, en commençant par la période des questions; 6. la reprise, en fin de semaine, des délibérations du Comité spécial mixte de la semaine précédente.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux remercier le secrétaire parlementaire de nous avoir donné copie de cette motion. Malheureusement, son chef, le premier ministre, n'a pas la même courtoisie dans ses débats. Je

pense que la télévision, le fait de téléviser un cirque comme celui qui s'annonce actuellement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. La Chambre donne-t-elle le consentement unanime pour la motion proposée par l'honorable secrétaire parlementaire.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

* * *

[*Traduction*]**PÉTITIONS****L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription au sujet du projet de loi C-21. Les pétitionnaires demandent que tous les parents, qu'ils soient biologiques ou adoptifs, aient droit au même nombre de semaines de congé aux termes des lois devant s'appliquer à cet égard.

[*Français*]**LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de gens de Launay, Guyenne, Villemontel, Authier, Lac Berry et Languedoc, en Abitibi, qui demandent humblement à la Chambre des communes la possibilité que le retrait préventif pour les femmes enceintes soit une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire, monsieur le Président.

[*Traduction*]**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de 190 habitants de la circonscription de Cochrane—Supérieur, que je représente. Ces gens viennent notamment des municipalités de Kapuskasing, Moonbeam, Val Rita, Hearst, Hornepayne, Smooth Rock Falls, Mattice et Fauquier, en Ontario.